

2025/01

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0001/2025

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250107-012025-AR

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

Objet : Arrêté de police de circulation pour pose d'un appui et dépose de 2 poteaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de pose d'un appui et dépose de 2 poteaux, de la D86- Route de la Maladrie à Sargé sur Braye par l'entreprise CIRCET ERI5280 de Dardilly représenté par Monsieur Arnaud COLAS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée manuellement de la D86-Route de la Maladrie à Sargé sur Braye pendant la durée des travaux prévues à partir du vendredi 24 janvier 2025 pendant 30 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Major COEDEL François de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise CIRCET ERI5280.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 06 Janvier 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU